

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 31 (1902)
Heft: 18

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

France. — Par décret porté l'année dernière, le gouvernement a accepté un legs fait par M. Huiard et consistant en un titre de 200 fr. de rente à distribuer à l'instituteur, institutrice ou professeur qui se sera distingué *en enseignant l'hygiène élémentaire*.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a fixé au mois de juillet 1902, les conditions d'attribution *du prix Huiard*. Trois récompenses, un prix de 100 fr. et deux prix de 50 fr., seront décernées chaque année en juillet.

Vaud. — Dans sa réunion générale à Morges, les 8 et 9 août, la Société pédagogique vaudoise a discuté la question de l'enseignement des *sciences naturelles* et de la création des *musées scolaires*.

Le rapport sur cette question a été présenté par M. Ernest Briod, instituteur à Fey ; en voici les principales conclusions :

En raison de son utilité pratique et de son influence éducative, l'enseignement des sciences naturelles est une partie essentielle des études primaires.

Le mode d'enseignement le plus favorable à l'étude élémentaire des sciences naturelles réside dans la leçon de choses. Il consiste à s'élever, par l'observation et le jugement, des choses et des faits naturels aux idées générales qui s'en dégagent, aux lois qui les régissent et à l'application de ces lois.

L'étude des phénomènes naturels découlera aussi directement que possible de l'observation. Les sources intuitives à utiliser sont : les excursions, les tâches d'observation, le jardin scolaire et le matériel.

L'enseignement s'appliquera à développer chez l'élève une activité intellectuelle aussi générale que possible. Il se placera au point de vue biologique afin de contribuer à l'éducation du jugement par l'établissement des rapports de cause à effet.

Le manuel servira de complément à la leçon et d'aide-mémoire. Il ne doit, en aucune façon, prendre une place prépondérante dans l'enseignement.

Les exercices d'application devront utiliser la valeur scientifique, pratique, littéraire, artistique et morale des connaissances acquises. Les livres d'arithmétique, de lecture et de chant, ainsi que les collections de dessins à l'usage des écoles favoriseront ces exercices.

La liste du matériel nécessaire que prescrit le règlement sera précisée et complétée de façon à permettre un enseignement rationnel de tous les sujets du programme.

La création de musées proprement dits d'histoire naturelle n'est pas indispensable à un bon enseignement ; toutefois, en raison des services qu'elle peut rendre, elle est recommandée à la bienveillante attention de l'Etat, des communes, des instituteurs et de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation populaire.

La première et les deux dernières conclusions ont donné lieu à des débats nourris. En somme, nous dit l'*Educateur*, le rapport de M. Briod a été accepté dans son ensemble.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé :

M^{me} *Moser Louise*, institutrice à l'école secondaire des filles de la ville de Fribourg ; M^{lle} *Dey Adèle*, institutrice à Gumefens ; M. *Grandjean Louis*, instituteur à Pont-en-Ogoz ; M. *Rossier Joseph*, instituteur à Vuarmarens ; M. *Mottet Féli-*
cien, instituteur à l'école de Chavannes-sous-Orsonnens ; M. *Ayer Aloys*, instituteur à Marsens ; M^{lle} *Demierre Cécile*, institutrice à Bulle ; M^{lle} *Vaucher Anna*, institutrice à Châtonnaye.

Retraite spirituelle. — Une vingtaine d'instituteurs allemands suivent à Hauterive, depuis lundi soir jusqu'à vendredi matin, 19 septembre, les exercices de la retraite dirigée par M. le Dr Beck, professeur à l'Université.

CORRESPONDANCES

A un « jeune »

Les réflexions d'un *jeune*, exprimées dans le *Bulletin* du 15 août, m'ont intéressé, et, en un instant, elles m'ont rappelé les péripéties d'une trentaine d'années d'enseignement et surtout les luttes du début. Je me permets de les retracer brièvement, laissant à M. le Rédacteur le soin de les publier, si elles peuvent avoir un certain intérêt pour les lecteurs de notre Revue.

D'abord, lorsque je parle des luttes du début, je tiens à faire remarquer que ce n'est là qu'une façon de s'exprimer, attendu que ces luttes durent aussi longtemps que la carrière de l'instituteur. Ne nous faisons aucune illusion à ce sujet : ces combats sont de chaque jour et de tous les instants. D'ailleurs, quelle est actuellement la vocation dans laquelle on peut facilement éviter, je ne dirai pas un labeur dur et journalier, mais les ennuis suscités par les malveillants et les malintentionnés que l'on rencontre forcément sur sa route ? Inutile de vouloir s'y soustraire entièrement. Aussi, l'idée de cueillir des roses sur le chemin de l'enseignement est-elle vite dissipée. Cependant il ne s'agit pas de se laisser trop abattre ; il faut se mettre en mesure de posséder ou d'acquérir un certain courage et